



Organisation Internationale des  
Bois Tropicaux

**PROJET PD 754/14 Rev.3 (F)  
«RESTAURATION ET GESTION DURABLE  
DES FORÊTS SACRÉES DES SITES RAMSAR  
1017 ET 1018 DU BÉNIN»**



Cercle pour la Sauvegarde  
des Ressources Naturelles



**RAPPORT DES SÉANCES DE VALIDATION DES PLANS SIMPLES  
DE GESTION (PSG) DES FORÊTS SACRÉES (FS) DANS LES SITES  
RAMSAR 1017 ET 1018 DU BÉNIN.**

Cotonou, le 23 novembre 2018

## 1. Introduction

Du Lundi 5 Novembre au Jeudi 22 Novembre 2018 se sont tenus, dans les salles de conférence des Mairies de Lokossa, Adjohoun, Allada, Sakété, Zè et Tori-Bossito, les ateliers de validation de quarante-deux (42) Plans Simples de Gestion (PSG) des Forêts Sacrées (FS) des sites Ramsar 1017 et 1018.

Les objectifs visés par lesdits ateliers étaient de vérifier si:

- La collecte des données physiques et socio-économiques du milieu relatif à la rédaction du PSG de chaque FS a été faite;
- L'inventaire forestier sommaire de chaque site de FS est réalisé ;
- Les enquêtes sur la faune au niveau de chaque FS sont faites ;
- L'analyse des données collectées est faite;
- Le zonage participatif de chaque FS est réalisé;
- Le canevas de rédaction retenu avec l'Administration forestière pour la rédaction des Plans Simples de Gestion des FS est respecté.

Ont pris part auxdits ateliers, les membres du comité de pilotage du projet, l'administration forestière nationale et déconcentrée, les maires et les points focaux, les représentants des Comités Locaux de gestion des Forêts Sacrées (CLFS) et les consultants. Les listes des participants aux différents ateliers sont annexées au présent rapport (**voir annexes 6 à 11**).

Le déroulement des ateliers a connu les principales phases ci-après :

- Cérémonie d'ouverture des ateliers ;
- Exposés du contenu du document de PSG par les consultants et débats ;
- Vérification de la réalisation des objectifs assignés aux études ;
- Travaux de groupes ;
- Restitution des travaux de groupes et validation des PSG en plénière;
- Clôture de l'atelier.

Le présent rapport fait le point de ces différentes étapes.

## 2. Méthodologie

Il y a lieu de rappeler que les PSG objets de validation avaient déjà fait objet d'approbation par les communautés locales concernées. La présente étape constitue la validation nationale par les administrations compétentes y compris les représentants des communautés locales.

Au regard du nombre important de Plans Simples de Gestion à valider en un temps record, le planning ci-après a été adopté et mis en œuvre en accord avec l'administration forestière.

**Tableau 1** : Planning de déroulement des ateliers de validation des PSG.

Atelier	Communes concernées	Nombre de PSG concernés	Lieu	Date	Consultants
1	Lokossa, Comè et Houéyogbé	09	Lokossa	5, 6 et 7 /11/2018	DOSSOUMON
2	Allada et Toffo	06	Allada	8 et 9 /11/2018	AGBANGLA
3	Bonou, Adjohoun et Dangbo	09	Adjohoun	12, 13, et 14 / 11/2018	AGBANGLA et MATILO
4	Sakété et Akpro-Misséré	05	Sakété	15 et 16 /11/2018	DOSSOUMOU et MATILO
5	Abomey-Calavi et Zè	06	Zè	19 et 20 /11 2018	MATILO
6	Ouidah et Tori-Bossito	07	Tori	21 et 22/11/ 2018	MATILO et AGBANGLA
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>42</b>			

Dès le premier jour d'atelier, les consultants invités pour présenter leurs travaux font un exposé d'un exemplaire de PSG, qui est parcouru page par page, pour amendement. Ainsi, pour chaque consultant, un document type amendé dans les moindres détails est disponible et sert de référence pour la correction des autres PSG. Tous les amendements apportés à ces documents de PSG de référence, de chaque consultant, sont alors pris en compte.

Cependant, d'autres observations spécifiques à chaque forêt sacrée ont été également faites. Ces corrections apportées à l'issue de la restitution en plénière des travaux de groupe, sont reportées dans une fiche élaborée à cet effet. Les amendements spécifiques à chaque FS sont applicables juste à ces dernières et concernent notamment certaines parties du document du PSG telles que : la correction du nom de la FS, la localisation de la FS, les principales divinités présentes dans la FS, le nom de la collectivité gestionnaire, l'historique de la FS, les interdits et

rôles de la FS, les espèces de faune présentes dans la FS, le zonage de la FS, les règles de gestion et la clé de répartition des revenus.

### **3. Déroulement des ateliers de validation**

#### **✓ Cérémonies d'ouverture des ateliers**

Les cérémonies d'ouverture officielles des ateliers ont été marquées par trois allocutions à savoir : l'allocution de bienvenue du Directeur Exécutif de CeSaReN ONG, l'intervention du représentant de l'Administration Forestière et le discours d'ouverture du maire ou de son représentant.

Dans son intervention, le Directeur Exécutif de CeSaReN ONG a en premier lieu, souhaité, au nom de sa structure, la bienvenue aux participants. Dans la suite, il a montré l'importance des forêts sacrées dans la conservation de la diversité biologique, le patrimoine culturel et culturel des communautés, la lutte contre la pauvreté et les pressions subies par ces écosystèmes qui occasionnent leurs dégradations voire leur disparition. C'est ce qui justifie en effet, l'initiative du projet de restauration et de gestion durable des forêts sacrées dans les sites Ramsar 1017 et 1018. Enfin, le Directeur Exécutif de l'ONG CeSaReN a rappelé les objectifs desdits ateliers cités ci-dessus et a exhorté chaque participant à un sérieux dans l'exécution des travaux pour la bonne atteinte de ces objectifs.

Le représentant de l'Administration Forestière a, quant à lui, également souhaité la bienvenue aux participants et a remercié l'ONG CeSaReN pour avoir initié ce projet. Il a également rappelé que l'ONG fait partie des premières à se conformer aux exigences de l'Administration Forestière en matière de démarche de validation des Plans Simples de Gestion. Enfin, il a invité tous les participants à se donner aux travaux, en occurrence les représentants des gestionnaires des FS qui sont les bénéficiaires des PSG, afin que les résultats prévus pour ces ateliers soient conformes à leurs desideratas.

Les maires ou à leurs représentants, avant de déclarer ouvert les ateliers de validation des PSG, ont exprimé leurs plaisirs de procéder au lancement desdits ateliers et ont exhorté tous les participants à donner le meilleur d'eux-mêmes afin que les objectifs soient totalement atteints.

#### **✓ Exposés du contenu du document de PSG par les consultants et débats ;**

Après les cérémonies d'ouverture des ateliers, les Consultants ont fait un exposé du contenu des documents des PSG. Plusieurs points ont été abordés.

Après la présentation des consultants, quelques points ont été débattus :

✚ Références utilisées pour la situation des communes dans les zones agro écologiques.

la discussion a été menée sur un cas d'exemple, le PSG de la forêt sacrée « Lohounvodo ». Selon les références du consultant, La commune de Lokossa appartient à la zone 8 (Zone de pêcheries). Mais selon d'autres sources (Inrab, 1995), cette forêt appartient à la zone 8 dénommée, zone sableuse littorale et fluvio-lacustre. Pour lever toute ambiguïté, l'équipe du projet s'est juste référée à la référence la plus récente.

✚ Définitions des différents termes utilisés dans le document de PSG.

Il s'agit en occurrence, de la définition de « série productive ». A cette préoccupation, l'équipe du projet a demandé à tous les consultants de se référer aux définitions proposées par les textes et lois en vigueur en République du Bénin et qui abordent ces différents aspects.

✚ Catégorisation des forêts sacrées selon l'UICN.

Selon certains consultants, les FS sont classées dans la catégorie III alors que pour d'autres, ces FS sont classées dans la catégorie VI. Ces deux différents points de vue se justifient par la source utilisée. Ceux soutenant la catégorie VI se réfèrent aux lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées édité par Nigel Dudley alors que ceux qui soutiennent la catégorie III se réfèrent à un certain arrêté qui serait signé sous l'initiative du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF). Suite aux différentes analyses, il a été proposé que l'Administration Forestière tranche cette question qui relève de son domaine de compétence.

✚ Mise en œuvre des Activités alternatives Génératrices de Revenus (AaGR).

Tel que décrits dans certains PSG, les AaGR seront réalisées dans les FS. Mais l'équipe du projet a attiré très tôt l'attention des participants sur le fait que le présent projet a prévu des AaGR mais sur la base de fonds qui seront octroyés sous formes de microcrédits. Il ne sera donc pas nécessaire d'obliger les bénéficiaires à réaliser ces activités dans les FS surtout si la sécurité des installations n'est pas garantie. Le plus important dans ce cas de figure, c'est que l'activité porte du fruit et permette de rembourser le crédit à bonne échéance. Toutefois, d'autres fonds perdus peuvent être mis à la disposition des gestionnaires par d'autres partenaires pour la mise en œuvre des AaGR à réaliser forcement à l'intérieur des forêts sacrées. Dans ce cas, les bénéfices issus de la mise en œuvre de ces activités seront partagés selon une clé de répartition proposée à cet effet.

✚ Clé de répartition des revenus issus de la mise en œuvre des AaGR.

Plusieurs acteurs (Mairie, Village, sous-comité AaGR, CLFS etc) étaient identifiés dans le partage des bénéfices issus de la mise en œuvre des AaGR. Mais tenant compte des expériences

passées et de l'organisation administrative des communes, deux institutions clés ont été proposées comme acteurs pouvant bénéficier des revenus issus des AaGR. Il s'agit du Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'Intégration des FS (CCSI) et du Comité Local de gestion des Forêts Sacrées (CLFS). Toutefois, dans les fonds gérés par les CLFS, il a été proposé un fonds d'aménagement des forêts sacrées. Ce fonds sera destiné aux travaux d'aménagements des FS. Les pourcentages accordés à chaque acteur peuvent varier d'une commune à une autre. Cependant il a été proposé la clé de répartition ci-dessous :

CCSI : 15%

CLFS : 35%

FONDS D'AMENAGEMENT : 50%.

#### ✓ **Vérification de la réalisation des objectifs assignés aux études ;**

A cette étape, les PSG rédigés par chaque consultant ont été comparés au canevas de rédaction du PSG validé avec l'Administration Forestière. Ainsi, page par page et rubrique par rubrique, les documents de PSG ont été amendés. De manière globale, les consultants ont respecté le canevas de réaction des PSG validés par la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse. Les observations de forme et de fond jugés pertinents ont été intégrées directement aux PSG en mode « suivi de modification ». Toutefois quelques recommandations ont été faites pour parfaire les documents. Il s'agit de : (i) l'adoption dans tous les documents de l'appellation « Plan Simple de Gestion (PSG) » conformément à l'arrêté 093/MCVDD/DC/SGM/DGEFC/SA053SGG17 du 03 août 2017 ; (ii) la suppression de la préposition « de » devant les noms des FS et des villages ; (iii) l'adoption de l'écriture suivante « **Forêt Sacrée** » en lieu et place de « forêt sacrée » dans tous les PSG ; (iv) l'adoption de l'écriture « **Commune** » en lieu et place de « commune », surtout si le nom de la Commune y est ajoutée ; (v) ajouter et/ou revoir les noms scientifiques et noms locaux des espèces de flore et de faune ; (vi) mettre en annexe la méthodologie d'inventaire, notamment la méthode de traitement des données d'inventaire forestier ; (vii) rédiger la démarche méthodologique en trois phases : celle de préparation, celle d'exécution et celle de validation ; (viii) se référer aux nouveaux levés déposés par les géomètres pour la description des limitrophes des FS ; (ix) revoir les zonages en fonction des demandes des gestionnaires et matérialiser les divinités sur la carte de zonage ; (x) adopter pour toutes les cartes de zonage, le vert chlorophylle comme couleur pour la série de Conservation/protection de la FS.

#### ✓ **Travaux de groupes ;**

Après amendement d'un PSG en plénière, deux ou trois différents groupes sont constitués en tenant compte du nombre de communes et de l'effectif des agents de la DGEFC. Au sein de chaque groupe, l'équipe du projet veille à ce qu'il y ait au moins, le représentant du Maire et le point focal de la commune concernée, deux représentants de l'Administration forestière, tous les représentants des gestionnaires des FS de la commune concernée et un animateur du projet, qui, joue le rôle de rapporteur du groupe. Tenant compte du fait que des amendements ont été déjà faits en plénière sur un PSG qui constitue dorénavant le document de référence (voir en annexes 3, 4 et 5 les PSG de référence de chaque consultant), seuls certains points spécifiques aux FS sont débattus en commission. Ils sont relatifs à certaines rubriques du PSG telles que : (i) la correction du nom de la FS, (ii) la localisation de la FS, (iii) les principales divinités présentes dans la FS, (iv) le nom de la collectivité gestionnaire, (v) l'historique de la FS, (vi) les interdits et rôles de la FS, (vii) les espèces de faune présentes dans la FS, (viii) le zonage de la FS, (ix) les règles de gestion, (x) la clé de répartition des revenus.

✓ **Restitution des travaux de groupes et validation des PSG en plénière;**

Une fois les travaux de groupe terminés, le rapporteur de chaque groupe prend la parole sur autorisation du président du groupe pour présenter la synthèse des travaux réalisés. Les amendements sont présentés dans une fiche élaborée à cet effet (voir en annexe 1, les résultats des travaux de groupe dans les différentes communes).

Après la restitution des travaux de groupe, un procès-verbal est élaboré, validé et signé par les représentants des différentes institutions et les représentants des communautés.

✓ **Clôture de l'atelier.**

Les Maires ou leurs représentants, dans les différentes communes, ont exprimé toute leur satisfaction à la lumière de l'intérêt apporté par les participants au cours des échanges tant en plénière que durant les travaux de groupes et des recommandations pertinentes formulées. Ils ont remercié les participants pour le travail abattu, leurs ont souhaité un bon retour dans leurs foyers respectifs tout en recommandant que la validation des PSG débouche sur des actions concrètes visant la gestion durable des FS.

## Annexe 1: Résultats des travaux de groupe dans les différentes communes

NOM DE LA FS : ODIHON

ARRONDISSEMENT : AKODEHA,

COMMUNE : COME

Intitulé /Rubrique	Page	observation	propositions
Iii . Résumé	6	La FS n'est pas appelée Tossouhon mais c'est le village qui l'abrite qui est TOSSOUHON	FS Odihon de Tossouhon
Iii . Résumé	6	La liste des divinités présentes n'est pas exhaustive	Sakpata, Odi, Dan, Ogou et Togbossou
Iii . Résumé (Les activités planifiées à ce titre)	6	Ajout d'une activité	-Négocier la partie Sud de la FS pour la relier au Lac en s'appuyant beaucoup sur le plaidoyer de l'administration forestière et l'implication de la Mairie de Comè
3. Présentation de la FS 3.1. Renseignements administratifs	18	Bien situer la FS administrativement	La FS Odihon de Tossouhon est située sur le territoire de la Commune de Comè, Arrondissement d'Akodéha
	18	Le numéro mobile n'est plus fonctionnel et l'adresse électronique manque	E-mail : communecome@yahoo.fr
3.3. Historique de la FS	20	Une reformulation...	Le nom Odi du fétiche a été donné à la forêt et est devenu « Odihon »
Carte de zonage de la FS	37	Toutes les divinités ne sont pas matérialisées sur la carte actuelle	Réactualiser la carte de situation des divinités présentes
6.1. Description participative des résultats attendus de chaque série  (Tableau I: Synthèse des objectifs, résultats et activités de chaque série).	37	Reformuler l'Activité A1 en ajoutant la partie Sud concernée	A1. Négociation auprès de AVLONOU Gakenou et AKAKPO Oké d'au moins deux (02) hectares et demi de terre dans la partie nord de la FS et du corridor Sud pour relier la FS au Lac avec l'appui de l'Administration forestière et l'implication de la Mairie
Tableau : Coûts estimatifs des activités	45	Harmoniser les coûts estimatifs en tenant compte de la superficie à négocier	2,5ha et le corridor reliant la FS au Lac



<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Iii . Résumé	6	Appellation de la FS	FS Danzoumey
Iii . Résumé	6	La liste des divinités présentes n'est pas exhaustive	... abrite les divinités Aguè, Ogou, Sakpata, Togbossou, Loko Azangoun
Iii . Résumé (Les activités planifiées à ce titre)	6	Repréciser la négociation de portion de terre pour élargir les limites actuelles de la FS	-Négocier auprès de la Collectivité AYOU la partie au Nord de la FS et à l'EST
	6	Il manque le nom de la famille KAKPO Akou dans la collectivité YAYOU	Ajouter le nom de la famille KAKPO Akou dans la collectivité YAYOU
3. Présentation de la FS 3.1. Renseignements administratifs	18	Bien situer la FS administrativement	La FS Danzoumey est située sur le territoire de la Commune de Comè, Arrondissement d'Akodéha, village Dégouè
	18	Le numéro mobile n'est plus fonctionnel et l'adresse électronique manque	E-mail : communecome@yahoo.fr
Carte de zonage de la FS	37	Toutes les divinités ne sont pas matérialisées sur la carte actuelle	Réactualiser la carte de situation des divinités présentes
1.1- Définition participative des résultats attendus de chaque série  Tableau II: Synthèse des objectifs, résultats et activités de chaque série.	37	Reformuler l'Activité A1 en ajoutant la partie Sud concernée	A1. Négociation auprès de la famille KAKPO AKOU d'au moins deux (02) hectares et demi de terre dans la partie nord de la FS
Tableau : Coûts estimatifs des activités	45	Harmoniser les coûts par rapport à la superficie 2,5 ha à négocier pour élargir la FS	2,5 ha

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Iii . Résumé	6	Appellation de la FS	FS Houankpa
Iii . Résumé	6	Une seule divinité révélée	Abrite la divinité HOUANKPA
Iii . Résumé (Les activités planifiées à ce titre)	6	Repréciser la négociation de portion de terre pour élargir les limites actuelles de la FS	-Négocier auprès de la Collectivité KPLAKACHA une superficie d'au moins 2ha
3. Présentation de la FS 3.1. Renseignements administratifs	18	Bien situer la FS administrativement	La FS HOUANKPA est située sur le territoire de la Commune de Houéyogbé, Arrondissement de dahè, villagede houankpato
3.1. Renseignements administratifs	18	Corriger l'adresse	Adresse : BP 01 Houéyogbé E-mail : communehouyogbe@yahoo.fr
3.1. Renseignements administratifs	18	AZOUAZE n'est pas le nom du Roi	Le nom du Roi est AGOUNZE
3.1. Renseignements administratifs	18	Une reformulation dans l'historique de la FS au niveau des renseignements administratifs	..... C'est ainsi que la forêt est née. Dès lors, la divinité Houankpa est invoquée pour attirer la pluie
Figure 2 : Carte des limites de la FS	19	Revoir les limites de la FS	Remplacer par la nouvelle carte
3.3. Historique de la FS	20	Une reformulation d'un pan de l'histoire....	..... Dès lors, le Roi Agounzé a acquis un fétiche mâle pour combattre la déportation de la population. C'est à la fin du commerce triangulaire que le Roi a décidé de transférer le fétiche dans la forêt sous l'appellation HOUANKPA qui signifie « La guerre est terminée ». Depuis ce temps, cette forêt est sacrée aux souvenirs de la traite négrière et le fétiche est invoquée pour attirer la pluie. Leclan des Sahouè est le principal à la tête de cette forêt....
Figure 5 : Carte d'occupation du sol	27	Une confusion sur le choix de couleur sur la carte d'occupation de sol par rapport aux autres cartes des autres PSG	Uniformiser les jeux de couleur que dans les autres cartes en respectant la couleur vert chlorophylle pour la FS
8. Cadre institutionnel de	41		Se conformer à l'arrêté interministériel sur les FS

gestion			
---------	--	--	--

NOM DE LA FS : AYIZION,

ARRONDISSEMENT : DAHE,

COMMUNE : HOUÉYOGBE

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Iii . Résumé	6	Appellation de la FS	FS Ayizion
Iii . Résumé	6	Une seule divinité révélée	... abrite la divinité Ayizion, c'est la divinité femelle dont le mâle est Houankpa
Iii . Résumé (Les activités planifiées à ce titre)	6	Repréciser la négociation de portion de terre pour élargir les limites actuelles de la FS	-Négocier auprès de la Collectivité KPLAKACHA une superficie d'au moins 2ha
3. Présentation de la FS 3.1. Renseignements administratifs	18	Bien situer la FS administrativement	La FS Ayizion est située sur le territoire de la Commune de Houéyogbé, Arrondissement de dahè, village de Houankpato
3.1. Renseignements administratifs	18	Corriger l'adresse	Adresse : BP 01 Houéyogbé E-mail : communehouyogbe@yahoo.fr
3.1. Renseignements administratifs	18	GOMANDJAGBO n'est pas le nom du Roi	Le nom du Roi est AGOUNZE
3.1. Renseignements administratifs	18	Une reformulation dans l'historique de la FS au niveau des renseignements administratifs	..... Dès lors, la divinité Ayizion est invoquée pour attirer la pluie
Figure 2 : Carte des limites de la FS	19	Revoir les limites de la FS	Remplacer par la nouvelle carte
4.10. Analyse des ressources de la FS	30	Harmoniser les noms scientifiques	Retenir <i>Antiaris toxicaria</i> ou <i>antiaris africana</i> qui représente la même espèce
Figure 5 : Carte d'occupation du sol	27	Une confusion sur le choix de couleur sur la carte d'occupation de sol par rapport aux autres cartes des autres PSG	Uniformiser les jeux de couleur que dans les autres cartes en respectant la couleur vert chlorophylle pour la FS
Tableau V : Synthèse des objectifs, résultats et activités de chaque série.	35	Relier la FS Ayizion à celle de Houankpa par un corridor	A1 : Négocier l'espace pour installer le corridor
Tableau VII	37	Corriger le titre du tableau VII	Tableau VII : Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Ayizion
8. Cadre institutionnel de gestion	41		Se conformer à l'arrêté interministériel sur les FS
Tableau III: Coût estimatif des	43	Harmonisation des coûts	Se conformer aux observations faites sur les autres PSG

activités prévisionnelles			
---------------------------	--	--	--

**NOM DE LA FORÊT COMMUNAUTAIRE :** HOUEHON **ARRONDISSEMENT** HOUEYOGBE **COMMUNE :** HOUEYOGBE

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Résumé et dans tout le document	5	Remplacer forêt sacrée	Par forêt communautaire
Résumé et dans tout le document	5	Enlever le troisième objectif « Réhabiliter le lieu sacré de la divinité »	
Résumé et dans tout le document	5	Reformuler le quatrième objectif : Mettre en place un réseau des forêts sacrées de la commune de Houéyogbé pour l'éco-tourisme	Mettre plutôt : Mettre en place un réseau des forêts sacrées de la commune de Houéyogbé pour l'éco-tourisme y compris les forêts communautaires
Résumé et tout le document	5	Rectifier le nom du village « Vogodoé »	Mettre plutôt « Végodoé »
3.1-Renseignements administratifs	18	Rectifier « village Végodoé »	Par quartier Végodoé
4.2-Description de l'état des ressources fauniques	28	Revoir les ressources fauniques	Les ressources fauniques sont constituées de singe rouge patas ( <i>Erythrocebus patas</i> ), du python de séba ( <i>Python sebae</i> ), la vipère heurtante ( <i>Bitis arietans</i> ), la tortue terrestre (, le pangolin géant ( <i>Manis gigantea</i> ), le rat géant, les aulacodes..
4.4-Etat des PFNL	28	Revoir les noms scientifiques	<i>Milicia excelsa</i>
Figure 1: Zonage de la forêt communautaire de Houéhon	33	Corriger dans la légende « série de production »	En série de protection
Tableau IV: Règles de	3	Ajouter quelques règles	La divagation des animaux

gestion de chaque série	5	de gestion à la FC	domestiques dans la FC est interdite. Le pâturage du bétail (ovin, caprin et bovin) est interdit dans la FC
-------------------------	---	--------------------	---

NOM DE LA FS : AGONDEKE

ARRONDISSEMENT LOKOSSA

COMMUNE : LOKOSSA

Intitulé /Rubrique	Page	observation	propositions
Page de garde	1	Varié les photos de la page de garde et celles qui se retrouvent dans le texte	
Résumé et dans tout le document	5	Revoir le nom de la collectivité	ANATO GBOSSOU
Résumé et tout le document	5	Revoir les divinités	Dan Sakpata, Hèbiosso, Gou, Bè vodoun, Tohossou et Lègba
Résumé et tout le document	5	Remplacer «Agnivèdji »  Remplacer village	Par « Yénawa »  Par quartier
Echantillonnage	13	Superficies comprises entre 0 ha et 1,99 ha inclus : Inventaire littéral	Normalement pas de nombre de placeau à mettre. Supprimer cette partie.
3.1-Renseignements administratifs	17	Revoir la phrase « Plusieurs personnes de la collectivité sont des initiées aux divinités Dan Sakpata »	Plutôt : « Plusieurs personnes de la collectivité sont des initiées aux divinités Dan Sakpata, Hèbiosso, Gou, Bè vodoun, Tohossou et Lègba »
3.3Historique de la forêt sacrée	19	Revoir l'historique	<p>La forêt sacrée Agondékè, a été sacralisée depuis le temps colonial. Elle est un véritable patrimoine culturel et cultuel de la collectivité ANATO-GBOSSOU qui a pu rassembler dans une même forêt plusieurs divinités comme : Dan Sakpata, Hèbiosso, Gou, Bè vodoun, Tohossou et Lègba. En effet, le nom de la forêt sacrée a pris ses origines de la présence d'un seul pied de rônier (<i>Borassus aethiopum</i>) appelé en adja « Agon dékè » dans le village et qui servait de lieu de repère aux gens de Houin.</p> <p>Les groupes socio-culturels dignitaires de la forêt sacrée sont les Pedah et Kotafon. Plusieurs personnes de la collectivité sont initiées aux différentes divinités. Il est remarqué qu'un initié coupable d'adultère, d'avortement ou de tout autre acte grave, perd définitivement son statut d'initié. Cette forêt est aujourd'hui interdite de chasse, de recherche anarchique de plantes médicinales et d'activités agricoles ainsi que la recherche des fruits.</p>

Figure 2: Zonage de la forêt sacrée d'Agondékè		Enlever le Sato Revoir le positionnement des divinités	Le sato est hors de la FS Là ou se trouve Sakpata, mettre plutôt les divinités Hèbiosso, Gou, et Tohossou. Déplacer le lieu de Dan. Le lieu actuel de Dan est réservé plutôt aux prêtres vodoun. Là ou le Dan du bas a été mis, plutôt mettre Sakpata Positionner Lègba. Revoir conséquemment le zonage (série culturelle) et les superficies affectées à ces différentes séries.
Tableau V: Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Agondékè	39	Remplacer « village Agnivè »	Par « quartier Yénawa »
Tableau VI: Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Agondékè	39	Revoir la numérotation des tableaux	
Tableau VII: Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Agondékè	39	Nombre de plants à mettre en terre supérieur à la prévision	Revoir les quantités de plants prévus et à mettre en terre et le budget en conséquence.

NOM DE LA FS : HOUINYEHOUEVE

ARRONDISSEMENT HOUIN

COMMUNE : LOKOSSA

Intitulé /Rubrique	Page	observation	propositions
Résumé et tout le document	5	Rectifier nom du village	Houin Késsawè
Résumé et tout le document	5	Revoir nom scientifique	<i>Lecaniodiscus cupanioides</i>
Historique	19	Correction de l'historique	Le site abritant actuellement la forêt sacrée était le lieu d'implantation initial du village Houin créé vers 1204. Suite à la récurrence des épidémies, les habitants se sont déplacés vers l'actuel site du village de Houin. Les divinités implantées sur l'ancien site (Houinyèhoué, Dan, Hèviosso, Loko, Sakpata et Lègba), n'ont pu être déplacées sur le nouveau site du village et cet endroit fût érigé en forêt sacrée pour protéger les divinités. Le nom « Houinyèhouévè » a été donc donné à cette forêt sacrée pour montrer la suprématie de cette divinité sur les autres. .La forêt fait corps au lac Toho et regorgeait autrefois assez de richesses naturelles. Le

			prélèvement des produits forestiers non ligneux est aujourd'hui interdit à toute personne, sauf les dignitaires. A des occasions spéciales de cérémonie, avant d'entrée dans la forêt sacrée, une infusion est faite dans laquelle toute le monde plonge sa main
4.2-Description de l'état des ressources fauniques	29	Corriger les ressources fauniques	Crocodiles, singes (mona et patas, vervet), aulacode, Python de séba, tortue terrestre, écureuils, le céphalophe, Sitatunga, Vipère heurtant, Escargot et plein d'oiseaux.
Résumé	6	Remplacer arrondissement de Lokossa	Par arrondissement de Houin
4.3-Etat des ressources, culturelles, culturelles et éco-touristiques et dans tout le document	29	Revoir les divinités de la FS	Houinyèhoué, Dan, Hèviosso, Loko, Sakpata et Lègba
Figure 3: Zonage de la forêt sacrée de Houinyèhoué	34	Enlever « série de production » Enlever « Sato »	Remplacer par série de protection Remplacer « Sato » par « Dogbadji » Mettre le nom des divinités sur la carte.
Figure 4: Zonage de la forêt sacrée de Houinyèhoué	34	Revoir sentier qui traverse la forêt	Piste qui va vers la divinité « Houinyèhoué » (divinité plus au Nord-Est) et vient par la suite un peu vers l'ouest. De toutes les manières, le sentier ne traverse pas toute la FS.
Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Hoiunyèhoué	7	Revoir quantité de plants produits et quantité de plants à mettre en terre	Ajuster les nombres de plants produits et ceux à mettre en terre. Revoir le budget conséquemment.

NOM DE LA FS : LOHUNVODO

ARRONDISSEMENT LOKOSSA

COMMUNE : LOKOSSA

Intitulé /Rubrique	Page	observation	propositions
Page de garde et tout le document	1	Correction du nom de la FS	LOHUNVODO
Résumé et dans tout le document	5	Correction de la collectivité AGONMEMAN ASSANOUKPE	AFFANOUKPE AGONMANMOU
Résumé et dans tout le document	5	Correction « village Agnivedji »	Plutôt quartier « Agnivedji »
Résumé	5	Correction de la superficie	3 ha 94 a 25ca
4.3-Etat des ressources, culturelles, culturelles et éco-touristiques et dans tout le document	32	Correction du nom de la divinité	LOHUNVO
4.3-Etat des	32	Ajout des divinités à celles	Kinglonou et Ahinan

ressources, culturelles, culturelles et éco-touristiques et dans tout le document		existantes	
Zonage de la FS	37	Enlever Sato et matérialiser les autres divinités sur la carte	Mettre au lieu de Sato, Lieu d'accueil Elargir la place d'accueil et insérer les autres fétiches. Revoir conséquemment la superficie occupée par chaque série.
Tableau VIII: Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Lohunvodo	40	Nombre de plants produits inférieur à nombre de plants à mettre en terre	Revoir la prévision des plants à mettre en terre et en même temps le budget en conséquence. (tableau 8).
Tableau IX: Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Lohunvodo	40	Revoir Agnivè	Ramplacer « Agnivè » par « Agnivèdji »
Tableau X: Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Lohunvodo	40	Remplacer « arrondissement de Sè »	Par Arrondissement de Lokossa
8-CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION	44	Corriger collectivité « Gonfio »	Par AFFANOUPKE AGONMANMOU

NOM DE LA FS : IGBO AGAN

ARRONDISSEMENT : YOKO

COMMUNE : SAKETE

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observations</b>	<b>propositions</b>
Résumé et dans tout le document	2	Modification des gestionnaires des FS	ADJIMOSSOU
Résumé et dans tout le document	2	Remplacer « Oro »	Par : Egoungoun », « Allouké », « Oba Igbo », « Idan » et « Etchou »
Résumé et dans tout le document	2	Remplacer village « Araromi »	Par village « Idomagban »
Résumé et dans tout le document	2	Pour rappel Remplacer « PGS »	Par PSG
3.1-Renseignements administratifs	15	Revoir la carte	Différencier sur la carte de situation les différentes forêts sacrées.



3.3-Historique de la forêt sacrée	18	Revue de l'historique et des interdits	Intégrer dans le document
Figure 5 : Zonage de la forêt sacrée Igbo Agan	31	Revue du zonage	Revoir le nom des divinités et leurs positions. Couleur de la FS en vert chlorophylle Prévoir série-éco touristique dans le zonage
8.5-Clé de répartition	41	Revue de la clé de répartition	CCSI : 15%  CLFS : 35%  Fonds d'aménagement : 50%

NOM DE LA FS : IGBO ORO

ARRONDISSEMENT : YOKO

COMMUNE : SAKETE

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Résumé et dans tout le document	2	Revoir nom de la collectivité	Collectivité OKPE-OLOU représentée par les familles Ogoungbé, Lakpami et Odjougbèlè
Résumé et dans tout le document	2	Pour rappel Remplacer « PGS »	Par PSG
3.1-Renseignements administratifs	16	Ajout des divinités	Oro et Okiti
3.1-Renseignements administratifs	16	Revoir la carte	Différencier sur la carte de situation les différentes forêts sacrées.
3.3-Historique de la forêt sacrée	18	Revue de l'historique et des interdits	Intégrer dans le document
4.2-Description de l'état des ressources fauniques		Revue de la structure et Ajouts d'autres espèces	Rongeurs (écureuils, rats géants, aulacodes), des oiseaux (, francolin), des carnivores (genettes) et des reptiles
Figure 6 : Zonage de la forêt sacrée Igbo Oro	31	Revue du zonage	Revoir le nom des divinités et leurs positions sur la carte.

			Couleur de la FS en vert chlorophylle Prévoir AGR (cuniculture) dans la FS
8.5-Clé de répartition	41	Revue de la clé de répartition	CCSI : 15%  CLFS : 35%  Fonds d'aménagement : 50%

NOM DE LA FS : IGBO IFA

ARRONDISSEMENT : YOKO

COMMUNE : SAKETE

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Résumé et dans tout le document	2	Revoir nom de la collectivité	Collectivité ADJIMOSSOU
Résumé et dans tout le document	2	Pour rappel Remplacer « PGS »	Par PSG
3.1-Renseignements administratifs	16	Ajout des divinités	Oro, Guèlèdè , Elègba, Ogou, Ifa, Oritcha Kpakokpako, Ibé
3.1-Renseignements administratifs	16	Revoir la carte	Différentier sur la carte de situation les différentes forêts sacrées.
3.3-Historique de la forêt sacrée	18	Revue de l'historique et des interdits	Intégrer dans le document
4.2-Description de l'état des ressources fauniques		Revue de la structure et Ajouts d'autres espèces	Ajout de « céphalophes » Et rectification de Boa en Python de séba
Figure 7 : Zonage de la forêt sacrée Igbo Ifa	31	Revue du zonage	Mettre série éco touristique. Précisez les divinités sur la carte Couleur de la FS en vert chlorophylle Revoir superficie des séries.
8.5-Clé de répartition	41	Revue de la clé de répartition	CCSI : 15%  CLFS : 35%  Fonds d'aménagement : 50%.

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Levés	55	Remplacer « HOUNBDJO »	Par « HOUNDJO »
3.1 Divinités de la FS	13	Ajout des divinités	<i>Anannou</i> ou gardien de la nuit, <i>Yoho</i> ou temple des assins, <i>Loko-Atinssou</i> .
Historique	14	Correction du nom du roi	SINDJE
Tableau 11 : Activités de mise en œuvre par série, par objectifs et résultats	29		Introduire le python royal dans la série éco touristique
Tableau 12 : Activités de mise en œuvre par série, par objectifs et résultats	30	Revoir le libellé de l'activité définie dans la série de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la production d'escargots sous forme de mini ranch avec association du python royal en support à l'éco tourisme</li> </ul>

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Page de garde et dans tout le document	1	Modification nom FS	HONME
3.2 Renseignements administratifs et limites et dans tout le document	12	Remplacer « Akonnonzoun »	Par « Akonnouzoun
3.3 Renseignements administratifs et limites et dans tout le document	12	LISSEGAZOUN	Harmoniser les polices et caractères des localités.
Levés et dans tout le document	Annexes	«Remplacer KANHOUNTE »	Par « KANTE »
3.4 Divinités de la FS	13	Ajout des divinités	<i>Hooho</i> ou les jumeaux, <i>Dangbé</i> ou python royal
Figure 8 : Carte du zonage de la FS <i>HONME</i> ou Réserve du palais royal	28	Revoir le zonage	Positionner les fétiches sur la carte et revoir la série culturelle
Tableau 13 : Activités de mise en œuvre par série, par objectifs et résultats  Et dans tout le document	28	Remplacer « Palmiers »	Par « Tecks »
Tableau 14 : Activités de mise en œuvre par série, par objectifs et résultats	28	Rappel Recenser potentialité éco touristique	Intégrer les amendements pour cette partie également
Tableau 15 : Règles de gestion des différentes séries	30	Revoir les règles de gestion.	Interdire la collecte de bois mort dans la série de « protection/conservation et autoriser la collecte de bois mort au niveau de la série de « production ».

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Page de garde et dans tout le document	1	Revoir le nom de la FS	AKONNOUZOUN
3.1-Renseignements administratifs et limites	12	Modification nom du village	SOLOKOE
3.2-Divinités de la FS	13	Ajout des divinités	<i>Lissa, Akrombè ou dieu du tonnerre,</i>
3.3-Titre de propriété et droit d'accès aux ressources de la FS  Et dans tout le document	13	Rappel	Eviter les abréviations au niveau des titres
Figure 9 : Carte du zonage de la FS <i>AKONNOUZOUN</i>	28	Revoir la carte de zonage	Situer en se référant à la carte participative, la position des divinités pour mieux définir la série culturelle. Revoir conséquemment les superficies des séries.
Tableau 16 : Règles de gestion des différentes séries	31	Collecte de bois mort sous contrôle du comité local de gestion	Interdiction de collecte des bois morts

Intitulé /Rubrique	Page	observation	propositions
3.5 Renseignements administratifs et limites	12	Correction des nom des limitrophes	Détè au lieu de Dété
3.6 Divinités de la FS	13	Sakpata (zounkidja)	« Le nom de <i>Zounkidjazoun</i> est lié aux effets du fétiche zounkidja qui se traduit par l'incapacité de se retrouver entre individus à l'intérieur de la FS lorsqu'on y interpelle son voisin » Le dignitaire ou <i>Zounon</i> est désigné à vie après consultation
Historique de la Forêt sacrée	14	Nous avons reformulé l'historique	Directement dans le document
Milieu humain	16	Nous avons reformulé	Directement dans le document
Carte du zonage	28	La carte de zone est à reprendre	
Série de production	29	Une reformulation....	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reboisement toute la série de production en teck et autres essences autochtone à croissance rapide</li> <li>• Installer des ruches</li> </ul> Elevage d'aulacode
Tableau 17 : Règles de gestion des différentes séries	30	reformulation	Interdiction de la chasse

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.7 Renseignements administratifs et limites	14	Correction des noms des limitrophes	Montcho déte n'est pas au niveau de la FS savèlokozoun
Historique de la Forêt sacrée	16 et 17	Nous avons reformulé l'historique	Directement dans le document
Milieu humain	18	Nous avons reformulé	Directement dans le document
Carte du zonage	30	La carte de zone est à reprendre, déplacer la série de production à l'est de la carte plus précisément du côté de HOUNNOU Yétongnon.	
Tableau 18 : Règles de gestion des différentes séries	32	reformulation	Interdiction de la chasse

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
SIGLES ET ABREVIATIONS		Activités alternatives Génératrices de Bénéfice	
3.8 Renseignements administratifs et limites	12	Correction des nom des limitrophes Reprendre la carte de localisation afin de mieux positionner la FS à 100 mètre à gauche de la route bitumée sens tori-Allada	
3.9 Milieu physique	13 et 14	Enlevé le nom gbovié ecrire simplement FS wlenanzoun. Positionner les divinités.	
4.1 Ressources fauniques	18	Nous avons complété certaines espèces qui manquaient. Et de mettre tous les noms scientifiques qui manquent	
Carte du zonage	27	La carte de zone est à reprendre et Enlevé le nom gbovié du nom de la FS et conserver uniquement wlenanzoun	



<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.10 Renseignements administratifs et limites	12	Cette carte est à reprendre entièrement, mettre la voie tori- kpomassè, le village gbovié, évité d'écrire fs gbovié zongnizoun met simplement fs zongnizoun	
3.11 Milieu physique	15	Enlever gbovié du nom de la fs mettre uniquement fs zongnizoun. .	
4.2 Ressources fauniques	19	Nous avons complété certaines espèces qui manquaient. Et de mettre tous les noms scientifiques qui manquent	
Milieu humain	16	Nous avons reformulé	Directement dans le document
Carte du zonage	27	La carte de zone est à reprendre et Enlevé le nom gbovié du nom de la FS et conserver uniquement zongnizoun	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.12 Renseignements administratifs et limites	12 et 13	Reformulation entière et correction du nom de FS soit : Ayossizoun et Sidahozoun. Cette carte est à reprendre et Faites en sorte que la localisation de la fs soit pas sur la route	
3.13 Divinités de la Forêt Sacrée	14	Reformulation et soustraction de la divinité zo qui était de trop.	
Titre de propriété et droit d'accès aux ressources de la Forêt Sacrée	14	reformulation	
Historique de la Forêt Sacrée	15	reformulation	
4.3 Ressources fauniques	20	Nous avons complété certaines espèces qui manquaient. Et de mettre tous les noms scientifiques qui manquent	
Milieu humain	16	Nous avons reformulé	Directement dans le document
Carte du zonage	29	la petite série culturelle est hors FS	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.14 Renseignements administratifs et limites	12 et 13	Cette carte est à reprendre et faites en sorte que la localisation de la FS soit pas sur la route	
4.4 Ressources fauniques	20	Nous avons complété certaines espèces qui manquaient. Et de mettre tous les noms scientifiques qui manquent	
Carte du zonage	29	Sortie la zone de culte de la FS et matérialiser la divinité et en faire une série culturelle	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.15 Renseignements administratifs et limites	12	Revoir nom du village	AGBONAN-SOTINKANME
3.16 Divinités de la FS	13	Revue du diminutif Remplacer « Gbevozouan »	Par « <i>Gbévo dé wê ah !</i> »
3.17 Titre de propriété et droit d'accès aux ressources de la Forêt Sacrée	14	Reformulation et ajouts des autres collectivités gestionnaires.	La FS GBEVOZOUN est l'héritage de la collectivité DEGBE AGUINNINNOU. D'autres collectivités l'assistent dans la gestion de ladite forêt. Il s'agit de : AYOGONOU, WEMENOU, AGONDONOU, YOMENOU, ADJAYIVINO
3.4-Historique de la Forêt Sacrée	14	Evolution de l'historique de la forêt	Voir Consultant pour version améliorée
Tableau 19: Clé de répartition des revenus issus de la mise en œuvre des plans simples de gestion	38	Revue de la clé de répartition	Répartition des revenus CCSI : 15% CLFS : 35% Fonds d'aménagement : 50%
Figure 10 : Carte du zonage de la Forêt Sacrée <i>Gbèvozoun</i>	29		<i>Matérialiser les divinités sur la carte</i>

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Page de garde et dans tout le document	1	Remplacer « Quartier »	Par « Village »
Page de garde et dans tout le document	1	Remplacer « HOUEMEZOUN »	Par « HOUXEMEZOUN »
3.1 Renseignements administratifs	6	Revoir la superficie	1 ha 66 a 64 ca
4.1 Description de l'état des ressources floristiques	9	La richesse spécifique de la forêt est estimée à 4 espèces ligneuses	Revoir la richesse spécifique de la FS  Enlever « Estimée » et mettre « est »
4.2-Description des ressources fauniques	11	Modifier Boa en Préciser le type de singe Remplacer Guib Ajouter Crocodile et tortues aux espèces	Boa=Python de séba Singe Mona  Par Céphalophes Crocodiles et tortues
3.3-Historique de la forêt sacrée	7	Modification du règne de Bèhanzin dans l'historique	1889-1894
3.1 Renseignements administratifs et dans tout le document	6	Remplacer « AHOLOU HOUNGNI ADJI	GBECON KELINOU
4-Carte de séries proposées dans la FS de HOUEMEZOUN	22	Revoir le zonage	Se conformer à la carte participative pour : -Situer les zones de production (Cuniculture et apiculture) -Les divinités pour la série cultuelle et culturelle -La série de protection/conservation
Tableau 20 : Clé de répartition des revenus issus de la mise en œuvre dus Plan Simple de Gestion	37	Revue de la clé de répartition	Répartition des revenus CCSI : 15% CLFS : 35% Fonds d'aménagement : 50%

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.18 Renseignements administratifs et limites	13	Revoir nom du village Remplacer « DOGBAME »	Par « DOGBA-HE »
3.19 Divinités de la Forêt Sacrée et dans tout le document	14	Remplacer « Loko Assale »	Par « LOKO ASSALA »
3.20 Titre de propriété et droit d'accès aux ressources de la Forêt Sacrée	14	Supprimer « Mais elle est l'héritage de tout le village qui la reconnaît comme un bien public même si des velléités d'empiétement s'observent tous les ans »	
4.3-Ressources fauniques	19	Ajouter autres espèces	<i>Tragelaphus scriptus</i> (guib harnaché), <i>Tragelaphus spekei</i> , ( <i>Sitatunga</i> ), <i>Genetta genetta</i> (Genette commune), <i>Cephalophus rufilatus</i> (Céphalophe à flancs roux), Python <i>sebae</i> (Python de séba), <i>Python regius</i> (Python royal)
Tableau 21 : Clé de répartition des revenus issus de la mise en œuvre dus Plan Simple de Gestion	37	Revue de la clé de répartition	Répartition des revenus CCSI : 15% CLFS : 35% Fonds d'aménagement : 50%
Figure 11 : Carte du zonage de la Forêt Sacrée <i>LOKOGUEDJI</i>	28		<i>Matérialiser la divinité sur la carte</i>

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.3-Titre de propriété et droit d'accès aux ressources de la Forêt Sacrée et dans tout le village	13	Revoir nom de la collectivité	<i>DEGBE AGBAMENOU</i>
3.4-Historique de la Forêt Sacrée	14	Situation de la période de l'historique	Temps de la guerre d'Oyo (Nigéria)
3.4-Historique de la Forêt Sacrée	14	Remplacer « commune »	Par « Commune »  Mettre Commune lorsqu'on met une localité devant Mais, mettre « c » si « commune » ne désigne aucune localité
3.5-Rôles et interdits de la Forêt Sacrée	14	Ajouter :	Interdiction de parler le « Yoruba » dans la FS
4.3-Ressources fauniques	17	Revoir les ressources fauniques	Compléter « hérissons » et Python de séba à la liste déjà existante
Tableau 22: Clé de répartition des revenus issus de la mise en œuvre des plans simples de gestion	38	Revue de la clé de répartition	Répartition des revenus CCSI : 15% CLFS : 35% Fonds d'aménagement : 50%
Figure 12 : Carte du zonage de la Forêt Sacrée <i>SOLIGBOZOUN</i>	28		<i>Matérialiser la divinité sur la carte</i>

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.21 Renseignements administratifs et limites	6 et 7	Correction des nom des limitrophes et de la superficie, Changer la carte de localisation car il y a permutation entre celle de Houéssiozoun et celle Siligbozoun	
Historique de la Forêt sacrée	7 et 8	Nous avons reformulé l'historique	Directement dans le document
4.3 Etat des ressources cultuelles, culturelles et écotouristiques	12	Il y a seulement une seule divinité dans cette forêt et nous avons corrigé directement dans le document	
Carte du zonage	18	La carte de zone est à reprendre et Dans la FS Houessiozoun il ne peut avoir que deux séries à savoir : la série protection et conservation et la série cultuel et culturelle. Faire apparaître la divinité sur la carte.	



<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.22 Renseignements administratifs et limites	6 et 7	Correction des noms des limitrophes et de la superficie, Changer la carte de localisation car il y a permutation entre celle de Houésiozoun et celle Siligbozoun	
Historique de la Forêt sacrée	7 et 8	Nous avons reformulé l'historique	Directement dans le document
4.3 Etat des ressources culturelles, culturelles et éco touristiques	12	nous avons corrigé directement dans le document les divinités à savoir Siligbo et Houiin	
Carte du zonage	18	La carte de zone est à reprendre et Dans la FS Siligbozoun mais maintenir les trois séries à savoir : la série protection et conservation, la série culturel et culturelle et la série éco touristique. Faire apparaître toutes les divinités sur la carte.	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.23 Renseignements administratifs et limites	6 et 7	Correction du nom de la FS, de la collectivité et de la superficie.	Kolè-kotan au lieu de klouékotan
Historique de la Forêt sacrée	8	Nous avons reformulé l'historique	Directement dans le document
4.3 Etat des ressources culturelles, culturelles et écotouristiques	12	nous avons complété directement dans le document la divinité hêgla et enlevé la divinité gléwé qui n'existe pas dans la fs	
Carte du zonage	18	La carte de zone est à reprendre et mais maintenir les trois séries à savoir : la série protection et conservation, la série culturel et culturelle et la série éco touristique et supprimer la série de service. Faire apparaître toutes les divinités sur la carte.	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.24 Renseignements administratifs et limites	6 et 7	Correction du nom de la FS, et la superficie. Corrigé la carte de localisation de la Fs en précisant la voies d'accès.	Bohouézoun au lieu de Boxwézun
Historique de la Forêt sacrée	8	Nous avons complété une interdiction	Directement dans le document
4.3 Etat des ressources cultuelles, culturelles et écotouristiques	12	nous avons complété directement dans le document les divinités Bohoué, Bodo et Djêvè	
Carte du zonage	20	La carte de zone est à reprendre et mais maintenir les trois séries à savoir : la série protection et conservation, la série cultuel et culturelle et la série éco touristique et supprimer la série de service. Faire apparaître toutes les divinités sur la carte.	

Intitulé /Rubrique	Page	observation	propositions
Résumé	iii	reformulation	
3.25 Renseignements administratifs et limites	16	Correction de la superficie et reformulation des limitrophes de la FS	
Historique de la Forêt sacrée	17	Nous avons reformulé l'historique	Directement dans le document
6 Données socioéconomiques culturelles	19	Nous avons reformulé	
4.1 Description des ressources forestières de la Forêt Sacrée	19	Nous avons reformulé	
4.2 Description des ressources fauniques	22	Nous avons complété certaines espèces qui n'y étaient pas	
Carte du zonage	9	La carte de zonage est à reprendre en matérialisant clairement les différentes séries et la série conservation est en vert chlorophylle	
		Corriger la mise en forme du document.	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
		Corriger le nom de la FS dans tout le document	Gansou Adjôtozoun
Résumé	iii	reformulation	
3.26 Renseignements administratifs et limites	16	Correction de la superficie et reformulation des limitrophes de la FS	
Historique de la Forêt sacrée	17	Nous avons reformulé l'historique	Directement dans le document
6 Données socioéconomiques culturelles	19	Nous avons reformulé	
4.1 Description des ressources forestières de la Forêt Sacrée	19	Nous avons reformulé	
4.2 Description des ressources fauniques	22	Nous avons complété certaines espèces qui n'y étaient pas	
		Corriger la mise en forme du document.	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Page de garde et dans tout le document	1	Corriger « Village » Et Domensêko	Quartier « Domè-Sèko »
3.1-Renseignements administratifs et dans tout le document	6	Corriger nom de la collectivité	Bolinou-Hoovi
3.2 Description des limites de la forêt sacrée	6		Intégrer les limitrophes à la forêt
3.3. Historique de la Forêt Sacrée	7	Correction de l'historique	Intégrer directement au document de PSG
4.2 Description des ressources fauniques	11	Revue des renseignements sur les ressources fauniques.	<i>La FS Domezoun</i> abritait autrefois des espèces <i>comme des sitatunga</i> , les guibs harnaché, Céphalophes, les potamochères, les babouins.. De nos jours, on n'y rencontre les céphalophes, les singes (Mona) et la petite faune notamment les lièvres, les rats, les écureuils, aulacodes
3.6. Données socioéconomiques et culturelles	8	Ajout des vodouns	Aïzan
Figure 13. Carte de zonage de la Forêt Sacrée de Domèzoun	25	Reprendre la carte de zonage	Zone de production à déplacer. Vers le Sud-Est. Série de service : Construction Radiotélévision à déplacer à l'Ouest 6°42'48 à côté de lieu réservé pour le 10 janvier. 1,5 ha. Localiser les divinités sur la carte de zonage.
8.3. Fixation de la clé de répartition	31	Définition de la clé	Mairie (CCSI) : 15% CLFS : 35% Fonds d'aménagement de la forêt : 50%

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Page de garde et dans tout le document	1	Remplacer »Domensêko » Remplacer « Dominsêko »	Par « Domè-Sèko »
Page de garde et dans tout le document	1	Remplacer »Assamèzoun »	Par « Assanmèzoun »
3.1 Renseignements administratifs	6	Revoir :	La Forêt Sacrée Assamèzoun appartient à la communauté Aïzo de « Houèzounmè », « Pédah » et « Toffins ».
3.2 Description des limites de la forêt sacrée	7		Intégrer les limitrophes à la forêt
3.3. Historique de la Forêt Sacrée	7	Rectification de certains points	Intégrer directement au document
3.6 Données socioéconomiques et culturelles	9	Revue des divinités	Datin-Fossa ou dieu de paix, Sakpata et Hounvè ou dieux de la terre,, Hèbiosso de tonnerre, Dan ou dieu de l'air, Ogou ou dieu de fer, Minonnan ou dieu de la féminité.
4.2 Description des ressources fauniques	11	Revue des renseignements sur les ressources fauniques.	<i>La FS Assanmèzoun</i> abritait autrefois des espèces <i>comme des sitatunga</i> , les guibs harnaché, Céphalophes, les potamochères, les babouins.. De nos jours, on n'y rencontre les céphalophes, les singes (Mona) et la petite faune notamment les lièvres, les rats, les écureuils, aulacodes
Figure 14. Carte de zonage de la Forêt Sacrée de Assanmèzoun	25	Revoir la carte de zonage	Couleur FS en vert chlorophylle. Considérer les Trois séries : Culturelle et culturelle ; Conservation et protection ; Eco touristique.
8.3. Fixation de la clé de répartition	31	Définition de la clé	Mairie (CCSI) : 15%  CLFS : 35%  Fonds d'aménagement de la forêt : 50%

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Page de garde et dans tout le document	1	Remplacer »Houédo «	Par « Houédozoun »
3.1-Renseignements administratifs et dans tout le document	6	Remplacer « Zavo-Dêhouéno »	Par « Zavo-Dêhouinou »
3.2 Description des limites de la forêt sacrée	7		Intégrer les limitrophes à la forêt
3.3. Historique de la Forêt Sacrée	7	Rectification de certains points	Intégrer directement au document
3.6 Données socioéconomiques et culturelles	9	Revue des divinités	
4.2 Description des ressources fauniques	11	Revue des renseignements sur les ressources fauniques.	Toutefois, en période de crue, quelques espèces animales telles que : le potamochère, les singes, le Siatunga et les céphalophes y trouvent refuges.
Figure 15. Carte de zonage de la Forêt Sacrée de Houédozoun	25	Revoir le zonage	Repositionner la divinité « Iroko » et les autres divinités (Nord_Est) Harmoniser les couleurs Série de Production dans la partie Sud-ouest (6°46'15). Mentionner la série éco touristique comme prévue sur la carte participative.
8.3. Fixation de la clé de répartition	31	Définition de la clé	Mairie (CCSI) : 15%  CLFS : 35%  Fonds d'aménagement de la forêt: 50%



<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Résumé	iii	reformulation	
3.27 Renseignements administratifs et limites	6	Correction de la superficie, Et la collectivité ici est Togbodjinou	
3.2 Description des limites de la Forêt Sacrée	7	Nous avons demandé que le consultant se conforme aux limitrophes sur le levé topographique	
Historique de la Forêt sacrée	7 et 8	Nous avons reformulé l'historique ; Insérer les noms scientifiques des espèces citées en vernaculaire.	Directement dans le document
3.6 Etat des ressources cultuelles, culturelles et écotouristiques	12	nous avons corrigé directement dans le document les noms de divinités qui sont mal écrit	
Carte du zonage	18	La carte de zone est à reprendre car il doit y avoir une troisième série production pour l'apiculture	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Résumé	iii	Reformulation Corriger le nom de la FS dans tout le document à savoir : Zanvozoun et zavozone	
3.28 Renseignements administratifs et limites	6	Correction de la superficie, Et la collectivité ici est Zanvo-Dêhouinou	
3.2 Description des limites de la Forêt Sacrée	7	Nous avons demandé que le consultant se conforme aux limitrophes sur le levé topographique	
Historique de la Forêt sacrée	7 et 8	Nous avons reformulé l'historique ; Insérer les noms scientifiques des espèces citées en vernaculaire.	Directement dans le document
3.6 Etat des ressources cultuelles, culturelles et écotouristiques	12	nous avons corrigé directement dans le document les noms de divinités qui sont mal écrit	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Résumé	iii	Reformulation	
3.29 Renseignements administratifs et limites	6	Correction de la superficie, Et la collectivité ici est GBETIE JOSE-AGO les données sur la localisation de la commune sont fausses se rapproché du PF de la mairie pour avoir les données actualisées. La superficie par exemple est 539km <sup>2</sup> et non 364km <sup>2</sup>	
3.2 Description des limites de la Forêt Sacrée	7	Nous avons que le consultant se conforme aux limitrophes sur le levé topographique car Cette partie est contraire aux données du levé, c'est plutôt le cabinet Dari et non Tokouzan	
Historique de la Forêt sacrée	7 et 8	Nous avons reformulé l'historique ; Insérer les nom scientifiques des espèces citées en vernaculaire.	Directement dans le document
3.6 Etat des ressources culturelles, culturelles et écotouristiques	12	nous avons corrigé directement dans le document les noms de divinités qui sont mal écrit	
Carte de zonage	18	Reprendre la carte de zonage car les divinités sont distantes l'une de l'autre. La divinité mère même est à l'entrée de la FS et les autres à l'intérieur. Donné la superficie de chaque série	

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Figure 16: Localisation de la Forêt Sacrée Ayorozoun	7	Revoir la carte de situation	Situer sur la carte le village « Adjarra- Honvè » pour mieux localiser la FS
3.3 Historique de la Forêt Sacrée	8	Revue de l'historique Ajouts des interdits	Intégrer directement au PSG
4.3 Etat des ressources culturelles, culturelles et écotouristiques	11	Reformulation de l'aspect cultuel	Elle abrite une divinité « Ayoro » qui bien que n'ayant pas des adeptes, reçoit des sacrifices annuels
Figure 17: Différentes séries proposées dans la FS Ayorozoun	19	Revoir le zonage	Revoir le positionnement de la divinité et de la série culturelle et culturelle en général. Revoir la série de production Insérer la série éco touristique le long de la piste séparant la FS.
8.4 Fixation de la clé de répartition	25	Adoption de la clé de répartition	CCSI : 15% CLFS : 35% Fonds d'aménagement : 50%

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
Page de garde et dans tout le document	1	Corriger arrondissement « Tovè »	Remplacer par « 4ème arrondissement
RESUME	iii	Remplacer « Kpassè »	Par « Kpassèzoun »
3.1 Renseignements administratifs	6	Remplacer collectivité «Kpassè »	Par collectivité « Kpassènon et alliés »
3.2 Description des limites de la forêt sacrée	7	Revoir la description des limites	Intégrer les limitrophes en se basant sur les nouveaux levés
3.6 Données socioéconomiques et culturelles	9	Ajout des principales divinités de la FS	Les divinités présentes dans la FS sont : l'esprit du roi représenté par l'arbre sacrée, « Sakpata », le Python royal
Figure1. Localisation de la Forêt sacrée de Kpassè.	7	Revoir carte de situation	Reprendre la carte en matérialisant clairement la FS.
4.2 Description des ressources fauniques	11	Revue des aspects fauniques	Intégrer directement au document du PSG
Figure 18: Différentes séries proposées dans la FS Kpassè	19	Revoir le zonage	Série culturelle, culturelle et touristique intégrant le site de restauration Série de production (apiculture et Achatiniculture) Série de conservation/protection
8.4 Fixation de la clé de répartition	25	Adoption de la clé de répartition	CCSI : 15% CLFS : 35% Fonds d'aménagement : 50%

<b>Intitulé /Rubrique</b>	<b>Page</b>	<b>observation</b>	<b>propositions</b>
3.2 Description des limites de la forêt sacrée	6	Revoir la description des limites	Intégrer les limitrophes en se basant sur les nouveaux levés
Figure1. Localisation de la Forêt sacrée de Hougbozoun.	7	Revoir carte de situation	Reprendre la carte en matérialisant clairement la FS.
3.3 Historique de la Forêt Sacrée	8	Revue de l'historique Ajout des interdits	Intégrer directement au PSG
3.6 Données socioéconomiques et culturelles	9	Ajout des fonctions de la FS	La phase terminale de la cérémonie de sortie des bébés est faite dans cette forêt
4.2 Description des ressources fauniques	11	Revue des aspects fauniques	Intégrer directement au document du PSG
Figure 19: Différentes séries proposées dans la FS Hougbozoun	19	Revoir le zonage	Matérialiser sur la carte les différents temples et la divinité notamment le temple d'accueil ; Série conservation/protection Série éco touristique Série de production (Cuniculture) Couleur à harmoniser
8.4 Fixation de la clé de répartition	25	Adoption de la clé de répartition	CCSI : 15% CLFS : 35% Fonds d'aménagement : 50%

## Annexe 2 : Chronogramme

JOUR 1		
Heures	Activités	Responsable
8H - 08H30	Installation des participants	Equipe du Projet
8H30- 08H45	Allocution de Bienvenue du DE/CeSaReN ONG	DE/CeSaReN ONG
	Discours d'ouverture par le DGEFC	Membre Comité technique de validation
08H45 - 9H00	Présentation des objectifs de l'atelier, adoption de l'agenda et présentation des participants	Modérateur
9H00 - 9H30	Pause-café et Photo de famille	Modérateur /équipe du projet
9H30 - 10H00	Présentation en plénière d'un PSG par le consultant	Consultant
10H00- 13H00	Question, amendement en plénière et validation	Consultant:/ Modérateur
13H00 – 14H00	Pause déjeuner	Modérateur
14H00 – 18H30	Travaux en commission (Etude des autres PSG)	Consultant:/ Modérateur
JOUR 2		
8H30 – 10H00	Restitution des travaux de groupe des autres PSG et validation	Modérateur/Rapporteur,
10H00- 10H30	Pause-café	Equipe du projet
10H30- 13H00	Restitution des travaux de groupe des autres PSG et validation (Suite)	Modérateur/Rapporteur
13H00-14H00	Pause déjeuner	Equipe du projet
14H00-17H	Restitution des travaux de groupe des autres PSG et validation (Suite et fin)	Modérateur/Rapporteur

**NB : En cas de prolongation sur 3<sup>ème</sup> jour là où il y a plusieurs PSG planifiés, la durée des travaux de groupe et de restitution seront revus en conséquence.**